

2022

REGLEMENT SPORTIF



Comité d'Organisation Jeux des Iles

GYMNASTIQUE



Anna RODRIGO

1 - PARTICIPANTS

Féminines nées en 2006, 2007, 2008 et 2009

La participation sera au minimum d'1 gymnaste et avec un maximum de 4 gymnastes.

2 – TYPE DE PARTICIPATION

La participation pourra être individuelle et par équipe.

La participation par équipe dans la catégorie féminine sera d'un minimum de 2 gymnastes et un maximum de 4.

3 - COMPOSITION DE LA DELEGATION

Maximum 4 féminines + 2 officiels + 2 juges de niveau national ou international.

Chaque île engagée doit OBLIGATOIREMENT fournir 1 juge de niveau National ou International

4 - REGLEMENT TECHNIQUE

4.1 - Généralités

Le règlement technique en vigueur est celui établi par la F.I.G. pour la catégorie junior.

Le code de pointage de la F.I.G s'appliquera.

La compétition se déroulera sur trois journées.

4.2 – Agrès de compétition

Compétition GAF en 4 agrès : Saut / Asymétriques / Poutre / Sol

Tous les agrès devront dûment être homologués par la F.I.G

4.3 – Modalités de compétition

- La compétition se fera par rotations de chaque équipe sur chaque agrès
- Les résultats de la compétition détermineront le classement individuel et le classement par équipe.

4.4 – Type de classement

Quatre types de classement seront effectués :

A – Classement individuel : la somme des notes obtenues par les gymnastes dans chacun des quatre agrès déterminera le classement individuel. Une médaille sera attribuée aux trois premières classées.

B – Classement par équipe Féminine : le classement par équipe s'établira en additionnant les 3 meilleures notes des 4 participantes, dans chaque agrès. Un trophée sera attribué aux trois premières équipes.

C – Classement individuel féminin par agrès : sur un total de six gymnastes, seuls seront classés deux gymnastes par îles. Une médaille sera attribuée aux trois premiers classés, dans chaque agrès.

Classement final « Jeux des Iles » : un trophée sera attribué aux trois premières équipes, accompagné de médailles pour les gymnastes.

4.5 – Composition du jury

Le jury sera composé d'un juge de chaque délégation, complété par des juges fournis par le C.O.L. pour atteindre le nombre nécessaire. L'île qui ne présente pas de juges GAF ne pourra pas participer à la compétition.

Pour la compétition, les juges doivent être obligatoirement des juges nationaux ou internationaux, diplômés.

Le nombre de juges par agrès sera, au minimum, de 2.

4.6 – Entraînements officiels

Ils se dérouleront le jour précédent la compétition, le matin et l'après-midi. (Sauf éventuelle modification demandée par le Comité d'Organisation Local).

Le Comité d'Organisation Local devra faire figurer, dans les documents, la répartition des horaires d'entraînement pour chaque délégation.

4.7 – Ordre de compétition

L'ordre d'intervention des équipes sera déterminé par tirage au sort, le jour précédent la compétition, lors de la réunion technique.

4.8 – Déroulement de la compétition

- 1^{ère} journée : entraînements officiels
- 2^{ème} journée : compétition individuelle GAF (matin)
- 3^{ème} journée : finales par agrès GAF (après-midi)

4.9 – Points pour le classement des Jeux

Il sera additionné les points obtenus dans le classement général avec ceux du classement par équipes.

4.10 – Lieu de compétition / Matériel / Obligations du COL

Le Comité d'Organisation Local fournira un lieu adéquat pour la compétition, répondant aux normes en vigueur composé comme suit :

- Une salle de compétition adaptée pour les 4 agrès féminins normes FIG
- Une salle de réunion technique et juges équipées de chaises et tables
- Une salle annexe (si possible)
- Une salle avec ordinateur et imprimante pour le secrétariat

Le Comité d'Organisation Local équipera la salle de compétition de :

- tous les agrès, avec les tapis de sol et de réception réglementaires
- magnésie
- sono + speaker
- tables pour juges (total 8) avec 4 chaises par table
- responsable de défilé
- responsable de salle
- un secrétaire par table
- podium
- fruits et eau pour les gymnastes

Le Comité d'Organisation Local devra s'assurer de la présence d'une ambulance lors des entraînements et compétitions.

4.11 - Protocole

Au début de la rencontre, on appliquera le protocole établi par la FIG pour les compétitions sans retransmission télévisée, par rapport aux échauffements et à la présentation des équipes.

A la fin de la compétition, on devra suivre, obligatoirement, le protocole établi par le COJI pour les cérémonies de remise des trophées, lesquelles devront être coordonnées, conjointement, par le délégué technique du COJI du sport concerné et le responsable respectif du COL.

Ce protocole sera fourni par le COJI aux Délégués Techniques du COJI, pour leur application.

5 - REGLEMENT GENERAL / Discipline

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte et a permis de sélectionner des hôtels les plus appropriés. Ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.